



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-025

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE INGE'OISE**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de monsieur Fabien DELVALLET, maire.

**Etaient présents :**

Fabien DELVALLET,  
Maire,

GALLET Florence, BERTRAND Thomas, TUQUET Ingrid, PENZA Cyril, MARTIN Caroline, SOUFFLARD Christopher, BAUDSON Virginie

**Adjoints au maire,**

HAGUET Pierre-Marie, ROUX Laure, KNEPPER Raymond, DELLAVITE Christophe, BRIAND-LUCAS Audrey, LARTAUD Patrick, JOUSSELIN Alison, BABAKWANZA Babo, RODEZE Nadia, GEORGES Ronald, CARON Amandine, BENAHMED Medhi, GRESSIER Sandrine, LE CLÉGUÉREC Morgane, GENNARINO Stéphane, VANDENBROCK Damien, MERLINAT Aurélie

**Conseillers municipaux,**

**Etaient représentés :**

CECCARELLO Sandrine, représentée par DELVALLET Fabien  
BAUER Alicia, représentée par LE CLEGUEREC Morgane

**Étaient absents :**

CECCARELLO Sandrine  
BAUER Alicia

**Secrétaire de séance :** Madame Caroline MARTIN

Date de convocation : 03 avril 2026  
Date de l'affichage : 03 avril 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de présents : 25  
Nombre de procurations : 2  
Nombre de votants : 27

17 AVR. 2026

60300 SENLIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-;

Vu les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;

Vu la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO) et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;

Considérant qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société

Considérant que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité**:

**Article 1 – Désignation du représentant titulaire**

Est désigné en qualité de représentant titulaire de la commune de Cires-Lès-Mello aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

Monsieur PENZA Cyril, Maire-adjoint en charge des travaux, de la voirie et de l'urbanisme

**Article 2 – Désignation du représentant suppléant**

Est désigné en qualité de représentant suppléant de la commune de Cires-Lès-Mello aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

Monsieur GEORGES Ronald, conseiller municipal

Le représentant suppléant est appelé à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

**Article 3 – Habilitation à faire acte de candidature au poste d'administrateur**

Le représentant désigné à l'article 1 est expressément habilité à faire acte de candidature, le cas échéant, aux fonctions d'administrateur de la Société Publique Locale INGE'OISE, dans le respect des dispositions légales et statutaires applicables.

**Article 4 – Durée du mandat**

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

**Article 5 – Exécution**

Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale INGE'OISE.

Fait, délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le maire de Cires-lès-Mello,

Fabien DELVALLET  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en sous-  
préfecture  
Et de la publication le

La secrétaire de séance,

Caroline MARTIN

